Suppressions et transferts d'emplois :

Y'en a marre du pilotage à courte vue !

La 1ère convocation du CTL « suppressions / transferts d'emplois » était ce lundi 10 janvier.
Les représentants du personnel de Solidaires Finances Publiques l'ont boycotté.

Si les suppressions sont précisées, il n'en est rien pour les conséquences sur les agents susceptibles d'être concernés par les périmètres des transferts d'emplois provoqués par le NRP.

Pourtant, Solidaires Finances Publiques Landes avait adressé une lettre ouverte au directeur le 2 décembre 2021 en lui demandant :

« *Nous exigeons une réponse sur ces 4 points avant le 15 décembre 2021 :*

- définir par sites et par services, les missions qui seront effectivement exercées par les agents au 1er janvier 2022 et au 1er septembre 2022 ;
- définir les périmètres, nombre d'agents et catégories concernés ;
- définir clairement l'ordre des priorités qui sera appliqué à l'occasion du mouvement local ;
- préciser les conséquences financières pour les agents subissant ces réformes (indemnités de déplacement, primes de restructuration).

Maintenant que le volume des suppressions d'emplois est connu, et les réunions et entretiens individuels effectués, vous ne pouvez plus vous retrancher derrière ces arguments pour différer votre réponse sur ces points. »

Bien entendu, le directeur a préféré ne pas répondre, alors qu'il y a notamment urgence pour les collègues qui souhaiteraient déposer une demande de mutation nationale (DLC = 21 janv).
Il passe plus de temps à faire sa communication autour des conventions signées avec les communautés de communes plutôt que de répondre aux légitimes inquiétudes des collègues.

En clair, le directeur s'affranchit des règles car tout est dit et son contraire. On dirait qu'il prend un malin plaisir à opposer les agents des différents sites...
En effet, les agents concernés par le transfert de leur mission sur un autre site pourront-ils réellement exercer leur super priorité et dans l'affirmative, quid des agents qui veulent rester sur leur site alors qu'il n'y a plus assez d'emplois ???

Rappel des 11 emplois supprimés au 1 / 9 / 2022

3 B supprimés *dans les PCE de Dax et Mont de Marsan et au PCRP de Dax ;*
1 C supprimé au *SIP de Dax* ***et 1 B*** *à celui de Mont de Marsan ;*
1 C supprimé *dans le SIE deMont de Marsan* ***et 1 B*** *dans celui de Dax ;*
2 B supprimés *dans les SGC de Parentis et de Mont de Marsan ;*
1 C supprimé *à la tréso Dax ESMS* ***et 1 B*** *à la trésorerie de Dagas .*

Pour nos emplois, pour nos salaires, grève le 27 janvier.

D'ici là, Solidaires Finances Publiques continuera de combattre les suppressions d'emplois et le NRP et fera tout pour préserver les droits et garanties des agents.

Le 10 janvier 2022